

Présentation du projet d'avis : "Sécuriser les parcours d'insertion des jeunes"

Conférence de presse le 25 mars à 11H30

PUBLIÉ LE 18/03/2015

Population peu étudiée et hétérogène, les jeunes français sont de plus en plus nombreux à voir leurs conditions de vie se dégrader : 1 jeune sur 5 vit sous le seuil de pauvreté, 34,1% des 15-29 ans ont un emploi précaire et 699 000 jeunes âgés de moins de 25 ans sont au chômage, phénomène qui touche prioritairement les jeunes les moins qualifiés. 1,9 millions de jeunes de 15-29 ans ne sont ni en emploi, ni en formation. Alerté par l'aggravation de leur situation, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) a souhaité dresser le bilan des recommandations qu'il avait formulées dans ses précédents avis sur les droits sociaux des jeunes (2012), l'emploi des jeunes (2012) et le logement autonome des jeunes (2013), et proposer une évaluation des avancées réalisées depuis le lancement du plan Priorité Jeunesse du gouvernement en 2013. Faisant le constat que ce nouvel âge de la vie est marginalisé dans notre système de protection sociale, ce projet d'avis est l'occasion pour le CESE de formuler des préconisations visant à sécuriser les parcours d'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

[Télécharger](#)